

CONSEIL MUNICIPAL DE GÉMOZAC
Séance du 15 juillet 2020
PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil municipal de Gémozac se sont réunis à la mairie le mercredi 15 juillet 2020 à 18h30, sur convocation adressée le 8 juillet 2020.

PRÉSENTS :

M. Loïc GIRARD, M. Jean-Pierre MORDANT, Mme Monique BÉLIS, M. Pascal BRAUD, Mme Virginie LARUE, M. Thierry AUDEBERT, M. Yves BELIS, M. Jean-Pierre GIRARD, M. Jean-Michel BLANCHARD, M. Jean-Jacques NIVET, Mme Sylvie RABET-LARGE, M. Gérard AUBRY, M. Jean-Bernard DAVID, M. Christian LUCAZEAU, Mme Danielle DAGORN, Mme Catherine CLOCHARD, Mme Chantal RIPAUD, Mme Corinne MORISSON, Mme Laurence CHEVALLIER, Mme Sonia PAVARD

ABSENTS :

M. Daniel CHABOT
Mme Maribel COPLEY
Mme Catherine RAVELAUD

POUVOIRS :

Mme Maribel COPLEY a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MORDANT
Mme Catherine RAVELAUD a donné pouvoir à M. Loïc GIRARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Sonia PAVARD

Le compte rendu de la séance du 24 juin ainsi que celui de la séance du 10 juillet sont approuvés à l'unanimité.

01 - Comptes administratifs 2019 (budget principal et budgets annexes)

Monsieur Yves BELIS, en l'absence de Monsieur le Maire, soumet au vote les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes (réseau de chaleur, camping municipal, lotissement Louzignac).

Vote à l'unanimité (20 voix)

02 - Comptes de gestion 2019 (budget principal et budgets annexes)

Monsieur le Maire soumet au vote les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de Madame la Trésorière.

Vote à l'unanimité (22 voix)

03 – Affectation du résultat 2019

Monsieur le Maire soumet au vote les affectations de résultat du budget principal et des budgets annexes.

Vote à l'unanimité (22 voix)

04 – Budgets primitifs 2020 (budget principal et budgets annexes)

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif du budget principal et des budgets annexes.

Vote à l'unanimité (22 voix)

05 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la crise sanitaire, il avait délégué pour accorder des subventions aux associations. En concertation avec Monsieur Thierry AUDEBERT, adjoint au maire délégué à la vie associative, les subventions suivantes, correspondant aux montants en 2019, ont été accordées :

Associations	Subvention 2020
ACCA DE GEMOZAC	800,00 €
AMICALE BOXE CLUB 17	800,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €
APOGE CYCLISTE	1 500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	700,00 €
BASKET CLUB DE GEMOZAC	1 000,00 €
CLUB DE L'AMITIE	150,00 €
CLUB NIHON TAI JITSU GEMOZACAI	300,00 €
CYCLO-CLUB	300,00 €
DRINK TEAM	500,00 €
FOYER RURAL	800,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE	400,00 €

GEMOZAC ESCALADE MONTAGNE	2 200,00 €
GEMOZKIDS	300,00 €
HANDBALL OLYMPIC	2 000,00 €
KODOKAN GEMOZAC CLUB	1 500,00 €
SOCIETE DES COURSES	1 500,00 €
SPORTING TENNIS	1 200,00 €
TENNIS DE TABLE	1 000,00 €
US LA GEMOZE	3 500,00 €
VITA GYM	600,00 €
TOTAL	21 250,00 €

En complément, le Conseil municipal décide d'allouer aux associations, pour l'année 2020, les subventions suivantes :

Associations	Subvention 2020
ECMA (spectacles musicaux des 7 et 8 août)	1 500,00 €
EUROCHESTRIES (aide exceptionnelle)	1000,00 €
S.P.A.	500,00 €
TOTAL	3 000,00 €

Vote à l'unanimité (22 voix)

06 – Non-valeurs 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de statuer sur l'admission en non-valeur de la somme de 236,85 euros correspondant à des titres émis en 2018 et 2019.

Vote à l'unanimité (22 voix)

07 – Effacement de dettes

Vu la décision de la commission de surendettement du 07 juillet 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de statuer sur l'effacement d'une dette de 30 euros correspondant à l'exercice 2017.

Vote à l'unanimité (22 voix)

08 – Remises de loyer suite à la crise sanitaire

La commune de Gémozac, en tant que bailleur, loue des locaux à des commerçants. Afin de soutenir les commerçants impactés par la crise sanitaire, le Conseil municipal décide d'annuler les loyers suivants :

- 3 mois de loyer (mars, avril et mai 2020) pour Mickaël BRAUD et la SARL GPEC 99
- 2 mois de loyer (mars et avril 2020) pour Mélissa COIRIER

Vote à l'unanimité (22 voix)

09 – CONVIVIO : remise de redevance suite à la crise sanitaire

CONVIVIO, prestataire en charge de la restauration scolaire, verse une redevance de 30 000 euros chaque année pour exploiter la cuisine centrale.

Au vu des semaines de non utilisation et de sous-utilisation de la cuisine centrale, le Conseil municipal décide d'accorder une remise de 11 100 euros à CONVIVIO.

Vote à l'unanimité (22 voix)

10 – Fonds de concours à la Communauté de Communes pour des travaux de voirie 2020

Le Conseil Municipal décide de verser à la Communauté de Communes un fonds de concours d'un montant de 150 000 euros pour les travaux sur la voirie communale et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes.

Vote à l'unanimité (22 voix)

11 – Tarifs des repas du restaurant scolaire pour l'année 2020/2021

Le Conseil municipal décide de fixer le prix des repas servis à la cantine comme suit :

- 2,93 euros pour les élèves ;
- 4,00 euros pour les adultes de l'éducation nationale et les agents publics ;
- 6,47 euros pour tout autre adulte ;
- 0,71 euros pour l'utilisation du service hors repas.

Vote à l'unanimité (22 voix)

12 – Cimetière : rétrocession d'une concession

Le Conseil municipal approuve la rétrocession de la concession située ilot D, allée 12-14, n° 785 qui entrainera le remboursement de 48,50 euros aux anciens concessionnaires en tenant compte du temps de concession écoulé.

Vote à l'unanimité (22 voix)

13 – Désignation d'un représentant de la commune au Groupe d'Action Local du Pays de Saintonge Romane

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre MORDANT comme représentant de la commune du Groupe d'Action Local du Pays de Saintonge Romane.

Vote à l'unanimité (22 voix)

14 – Compte-rendu des délégations du Maire

Marché relatif aux travaux sur l'église Saint-Pierre :

- lot 3 : couverture : installation de fixations complémentaires sur les tuiles de l'église : plus-value de 3 767,40 € H.T

Fin de la séance à 21h30

 Le Maire
Loïc GIRARD